

Présents : C. BONNAT, A. CAILLOT, V. FRICONNET, R. DANIEL, E. ROULAUD, Y. CHERBEIX, P. MEYNARD, M.L. JACQUEMENT, A. DANIEL, G. JACQUEMENT.

Excusés : R. GUINEBERT (procuration à P. MEYNARD) - E. GOURLAOUEN (procuration à E. ROULAUD), L. LAVAUD - M. BONNAT (procuration à C. BONNAT).

Secrétaire de séance : E. ROULAUD

Ouverture de la séance à 19 h 06

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 14/04/2023

Le conseil n'ayant aucune remarque à formuler, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Projet d'extension de la Maison de Santé : signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec l'Architecte et du dossier de permis de construire

Le dossier de permis a été déposé le 12/05, puis transmis à la Communauté de Communes pour instruction.

Le contrat de maîtrise d'œuvre a été signé début Avril. Le montant des honoraires s'élève à la somme de **20 900 € H.T.**, y compris les honoraires du Bureau d'Etudes Fluides-Electricité.

3) Construction du bâtiment avec une partie de toiture en panneaux photovoltaïques : signature de l'acte authentique de bail

Le Maire rappelle au Conseil que la promesse de bail pour la construction de ce bâtiment a été signée le 30/07/2021 avec la Société ARKOLIA ENERGIES, siégeant dans l'Hérault. Il rappelle aussi que l'ensemble des travaux d'aménagement de ce bâtiment seront à la charge de la Commune, comme convenu entre les deux parties.

Afin de concrétiser cette opération, il est nécessaire de signer l'acte authentique de ce bail, dont la durée sera de 30 ans, à compter de sa signature.

Le Conseil autorise le Maire à signer cet acte, en l'Office Notarial de VIERZON.

4) Détermination des tarifs des Transports Scolaires pour les 3 années à venir à la demande du Conseil Régional (voir tableaux remis lors de la réunion du 03/04/2023)

Après en avoir débattu, le Conseil décide d'appliquer les tarifs fixés par le Conseil Régional pour les tranches 1 à 3 et d'appliquer des tarifs identiques, mais inférieurs à ceux fixés par la Région pour les tranches 4 et 5, ainsi que pour les élèves scolarisés hors zone de rattachement et cela pour les 3 années scolaires à venir, soit de Septembre 2023 à Juin 2026.

Accord du Conseil

5) Renouvellement des membres de la Commission de révision de la liste électorale pour les 3 années à venir

Le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de renouveler les membres de cette Commission à la demande de la Préfecture. Ceux-ci seront les suivants :

- Amélie DANIEL, suppléant Pascal MEYNARD ;
- Patricia KERGROACH, suppléant André VERGNOL (à confirmer pour Monsieur VERGNOL) ;
- Marie-Thérèse CHASTAGNOL, suppléante Corinne VERDIER.

Signature du tableau de présence à la séance du Conseil le 14/04/2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 35

Le secrétaire de séance,


E.ROULAUD

Le Maire,


C.BONNAT